

Société protectrice des animaux de Québec



Rapport annuel 2017

142^e année

La Société protectrice des animaux (SPA) de Québec

Son histoire en bref

En 1875, un groupe de personnes s'est formé afin d'incorporer la SOCIÉTÉ DE QUÉBEC POUR PRÉVENIR LES CRUAUTÉS CONTRE LES ANIMAUX, aujourd'hui connue sous le nom de la SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE QUÉBEC (SPA de Québec).

Constituée en 1875 sous des statuts de la province de Québec, une modification à l'enregistrement a été réalisée et est devenue effective le 22 septembre 2009. La SPA est maintenant enregistrée sous la Loi sur les compagnies du Québec, Partie III. Cela ne change rien dans les opérations, l'enregistrement ayant été fait dans un contexte de continuité de l'organisation.

Son rôle

Comme le nom de l'organisme l'indique, son rôle d'origine était principalement axé sur la prévention de la cruauté envers les animaux. Ce rôle s'est considérablement élargi, de sorte que la SPA assume maintenant une véritable vocation d'utilité publique :

-  recevoir les animaux abandonnés par leur gardien ;
-  cueillir ou recevoir, sur appel de citoyens ou des services municipaux des villes desservies, des animaux perdus, errants, blessés
 - rechercher les propriétaires, si possible
-  héberger, nourrir et prodiguer des soins aux animaux pendant leur séjour au refuge ;
-  prioriser le placement des animaux à l'adoption afin de leur offrir toutes les chances possibles de se trouver un nouveau foyer ;
-  traiter diverses plaintes, notamment pour des animaux errants ou pour de la cruauté ;
-  cueillir et relocaliser de petits animaux sauvages ;
-  prodiguer des conseils aux familles adoptives ;
-  stériliser et micropucer les chiens et chats mis à l'adoption ;
-  sensibiliser et éduquer la population ;
-  et plus encore.



La Société se préoccupe de l'abandon et de la surpopulation animale tout en faisant de l'éducation, de la sensibilisation ainsi que de la prévention par la mise en place de programmes incitatifs visant à régler ces problématiques.

Étant le premier organisme reconnu dans la région de Québec en ce qui a trait à la protection des animaux domestiques, la SPA de Québec est devenue une véritable institution pour tous ceux qui ont à cœur le bien-être des animaux. Ses nombreuses années d'expérience lui ont permis d'acquérir une solide expertise. Nous faisons les efforts pour qu'elle demeure ou devienne, dans l'esprit de chacun, l'organisme de référence dans ce domaine.

Au-delà de ses objectifs premiers de protection des animaux, l'organisme assume aussi une véritable vocation d'utilité publique, dû à un besoin toujours grandissant d'assurer le contrôle et le bien-être des animaux domestiques. À travers toutes les facettes de son travail, la SPA poursuit sa lutte contre toutes formes de cruauté et favorise une saine cohabitation des animaux avec l'homme.

Les besoins exprimés par différents intervenants ne cessent de croître. La SPA fait de son mieux, avec les ressources qu'elle possède, pour y répondre.

Ses coordonnées

1130, avenue Galilée
Québec (QC) G1P 4B7

Téléphone : 418 527-9104

Télécopieur : 418 527-6685



Site Internet : spadequebec.ca

Page Facebook : [@spadequebecofficiel](https://www.facebook.com/spadequebecofficiel)

info@spadequebec.ca : pour des informations générales sur le refuge, les services offerts et les animaux
communications@spadequebec.ca : pour les activités, le *membership* et le bénévolat
reglementation@spadequebec.ca : pour tout ce qui a trait à la réglementation sur les animaux domestiques (chiens et chats)

Sa mission

« Améliorer la qualité de vie des animaux domestiques en contribuant à leur santé, à leur bien-être et à leur sécurité et ce, tout en éduquant et en sensibilisant la population à l'importance de la vie animale. »



Ses valeurs

Les valeurs qui guident les actions de la SPA sont les suivantes :

- ✿ La SPA est vouée au bien-être des animaux ;
- ✿ La SPA est au service des gens dans leurs rapports avec les animaux ;
- ✿ La SPA offre des services de qualité sans préjudice ni discrimination ;
- ✿ La SPA privilégie la transparence envers la population ;
- ✿ La SPA reconnaît l'importance de son personnel.



Table des matières

La Société protectrice des animaux (SPA) de Québec	2
Son histoire en bref.....	2
Son rôle.....	2
Ses coordonnées.....	3
Sa mission	3
Ses valeurs	4
Mot du président du conseil d'administration	7
La structure	8
Le conseil d'administration.....	8
Le conseil d'administration 2016-2017	9
Le conseil d'administration 2017-2018	10
L'équipe	11
Objectifs.....	12
Les facteurs et implications externes.....	13
Le contexte réglementaire	13
Le MAPAQ (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation)	13
L'Association Québécoise des SPA et SPCA (AQSS)	14
La CFHS (Canadian Federation of Humane Societies)	14
L'Ordre des Médecins Vétérinaires du Québec (OMVQ).....	14
Opérations – Bien-être animal.....	16
Infrastructures	16
<i>La salle de stérilisation</i>	16
Opérations	17
Statistiques	18
<i>Statistiques 2017</i>	19
<i>Statistiques 2017 (suite)</i>	20
<i>Statistiques 2017 (suite)</i>	21
<i>Ententes avec les municipalités</i>	22
<i>Partenariats</i>	24
<i>La réglementation</i>	25
Marketing, notoriété.....	26
<i>Développer une culture de dons</i>	26

<i>Soirée Vino & Cabot (cocktail dînatoire)</i>	27
<i>Activité du Centre Sportif Canin</i>	27
<i>École trilingue Vision – Lévis</i>	27
<i>Prix Solange-Hamel</i>	28
<i>Reconnaissance Kenneth-Lachapelle</i>	29
<i>Site Internet</i>	29
<i>Réseaux sociaux - Facebook</i>	30
<i>Le SPA Bête de Québec</i>	30
<i>Présence dans les médias</i>	30
<i>Bénévoles</i>	30
<i>Membres</i>	31
Finances	32
Les gouverneurs/gouverneures	34

Mot du président du conseil d'administration

Chers membres,

L'année 2017 a été une année charnière pour la Société protectrice des animaux (SPA) de Québec. Par rigueur et par nécessité, nous avons révisé plusieurs de nos pratiques et orientations, en misant sur l'innovation et le pragmatisme. La SPA fait incontestablement un excellent travail, mais il y a toujours place à amélioration.

Pour la première fois depuis 2015, la SPA a réaffirmé publiquement son désir d'obtenir le contrat de gestion animalière de la Ville de Québec. Il s'agit d'un élément crucial pour la stabilité de la SPA, une façon pour la Société d'assurer une base de travail à ses professionnels et d'offrir aux municipalités une expertise qui autrement ferait cruellement défaut.

De plus, la SPA a choisi cette année de tendre la main aux autres refuges de la région de Québec afin que les organismes à but non lucratif de la capitale travaillent ensemble à l'avenir plutôt que de faire les choses isolément. Pendant trop longtemps, chacun des refuges a travaillé de son côté. Dorénavant, ils s'échangeront des informations et s'entraideront, pour assurer le meilleur traitement possible à tous les animaux domestiques de la région.

La clinique de stérilisation ciblée, permise par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, connaît un franc succès et permet d'exploiter une nouvelle source de revenus pour la SPA. D'ailleurs, ce service est très attirant pour les autres refuges de la région.

L'année 2017 a aussi été marquée par un déficit budgétaire important. Ce déficit ne doit absolument pas se reproduire, sinon la pérennité de la SPA pourrait en être affectée. Il est essentiellement attribuable à une baisse circonstancielle et imprévisible des dons posthumes. En ce sens, nous avons embauché une directrice du développement philanthropique dont la tâche principale est de solliciter les grands donateurs du Québec. De plus, nous avons ajusté les prix de plusieurs services, dont les coûts d'adoption, pour assurer l'équilibre financier, indépendamment des dons.

Enfin, malgré des situations parfois difficiles, on sent le début d'une nouvelle ère à la SPA. Les employés et les administrateurs travaillent fort, mais avec le sourire aux lèvres. Nous sommes confiants de connaître une année 2018 remplie de défis et de succès.



Félix Tremblay
Président du conseil d'administration
Société protectrice des animaux de Québec



La structure



Le conseil d'administration

Le conseil d'administration de la SPA est maintenant formé de 7 membres. Seuls peuvent être administrateurs les membres actifs en règle de la Société qui sont élus en assemblée générale des membres et qui rencontrent, par ailleurs, les conditions exigées par ses règlements généraux et par la Loi. Les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération ni aucun privilège que ce soit.

Le conseil d'administration occupe une place prépondérante dans le système de gouvernance. Il veillera notamment à :

-  s'assurer que la gestion de la SPA est effectuée avec économie, efficacité et efficience ;
-  surveiller l'intégrité financière ;
-  s'assurer de l'efficacité du contrôle interne ;
-  déterminer les orientations stratégiques.

Tout administrateur réalise ses fonctions avec prudence et diligence : c'est le principe de la gestion compétente¹.

Le conseil d'administration est indépendant, bénévole et multidisciplinaire. La Société se base sur des principes pour établir des critères d'éligibilité, notamment « *20 questions que doivent se poser les administrateurs d'organismes sans but lucratif pour le recrutement, le développement, et l'évaluation de membres pour le conseil d'administration* »². Les membres du conseil devraient ainsi, en majorité, posséder des compétences académiques pertinentes et/ou des expertises diversifiées, et pouvant de surcroît avoir une bonne expérience en gestion financière.

Les règlements généraux qui régissent la Société assurent entre autre la qualité de l'expertise et de l'expérience de son conseil d'administration. La philosophie en place vise principalement le bien-être des animaux et, pour ce faire, on doit miser sur une saine gestion ainsi que favoriser l'autonomie et le développement.

Le conseil s'assure d'avoir une direction appropriée des opérations, dont une structure de gestion et des tâches bien définies visant principalement :

-  un suivi adéquat de la santé animale ;
-  l'application rigoureuse de mesures sanitaires ;
-  une saine gestion des finances.

Le conseil tient annuellement autant de réunions que nécessaire. Il y en a eu 8 en 2017, sans compter celles de l'exécutif ou de comités.

¹ Collège des administrateurs de sociétés, 2009

² Par Richard Leblanc. Institut Canadien des Comptables Agréés, 2010

Le conseil d'administration 2016-2017



Daniel Giroux

- Président (1)
- Conseiller principal – Groupe Investors
- Membre du conseil depuis 2002



Dr Claude Martineau, DMV

- Vice-président (1, 2, 6)
- Médecin vétérinaire – Groupe Daubigny
- Membre du conseil depuis 2004



Dany Dulac, CPA, CA

- Trésorier (1, 4)
- Associé - Raymond Chabot Grant Thornton
- Membre du conseil depuis 2010



Solange Hamel

- Secrétaire
- Retraitée du Centre jeunesse de Québec
- Bénévole de longue date pour la SPA ayant inspirée le Prix Solange-Hamel pour son dévouement
- Membre du conseil depuis 1998



Dr Robert Lachapelle, DMV

- Administrateur (2)
- Médecin vétérinaire – Cliniques Lachapelle
- Membre du conseil depuis 2004



Me Sophie Lessard-Berger

- Administratrice (1, 3, 5)
- Avocate – Fasken Martineau
- Membre du conseil depuis 2009



Me Jean Brisset des Nos

- Administrateur (3)
- Avocat – Cabinet d'avocats St-Paul
- Membre du conseil depuis 2009



Francois Ricard, CPA, CGA

- Administrateur (4)
- Vice-président de l'administration – Trust Eterna
- Membre du conseil depuis 2003



Félix Tremblay

- Administrateur (6)
- Président – Pragmatique communication
- Membre du conseil depuis 2015



Caroline Plante

- Administratrice (7)
- Propriétaire – Tim Hortons
- Membre du conseil depuis 2016

Implications particulières

- (1) membre de l'exécutif
- (2) expertise vétérinaire pour le refuge
- (3) dossiers légaux

- (4) contrôles et comptabilité
- (5) plan stratégique (suivi des objectifs)
- (6) communications
- (7) Financement

Le conseil d'administration 2017-2018



Félix Tremblay

- Administrateur (1, 6)
- Président – Pragmatique communication
- Membre du conseil depuis 2015



Me Sophie Lessard-Berger

- Administratrice (1, 3, 5)
- Avocate – Fasken Martineau
- Membre du conseil depuis 2009



Dany Dulac, CPA, CA

- Trésorier (1, 4)
- Associé - Raymond Chabot Grant Thornton
- Membre du conseil depuis 2010



Caroline Plante

- Administratrice (7)
- Propriétaire – Tim Hortons
- Membre du conseil depuis 2016



Monique Paradis

- Administratrice (7)
- Agente de bureau
- Membre du conseil depuis 2017



Isabelle Chabot

- Administratrice (6)
- Conseillère en communications graphiques – La Capitale
- Membre du conseil depuis 2017



Dre Halima Mellaoui, DMV

- Administratrice (2) (Janvier 2018)
- Vétérinaire, DMV, travailleuse autonome

Implications particulières

- (1) membre de l'exécutif
- (2) expertise vétérinaire pour le refuge
- (3) dossiers légaux

- (4) contrôles et comptabilité
- (5) plan stratégique (suivi des objectifs)
- (6) communications
- (7) Financement

L'équipe

Dans le système de gouvernance, les paliers de direction et de supervision jouent des rôles de premiers plans. Ce sont ces niveaux qui implantent les mécanismes de contrôle interne adéquats ainsi que les procédures de fonctionnement diverses pour les pensionnaires, les employés et la clientèle.

La SPA est dotée d'une équipe de qualité et dévouée, à commencer par la direction des opérations qui est appuyée par des superviseuses d'expérience pour maintenir à jour les processus et les appliquer. Ces personnes ont une formation en technique de santé animale. Elles ont également de la formation continue sur tout ce qui concerne les animaux comme la réglementation provinciale ou municipale, mais aussi les soins, par exemple, la participation à des colloques vétérinaires. Par ailleurs, il y a de plus en plus d'échanges d'expertises entre SPA/SPCA et autres organismes, le tout contribuant à l'amélioration constante de ses opérations. La SPA maintient un effectif d'une vingtaine de personnes, incluant les employés à temps partiel ou suppléants. Certains de ses employés font plus 15 ans en poste.

Quelques visages temps plein ou temps partiel :



Valeria Balon
Technicienne en
santé animale



Cathie Bérubé
Technicienne en
santé animale et
superviseure



Annick Fecteau
Technicienne en
santé animale et
superviseure



Bianca Gibeault
Animalière et
préposée aux
services à la
clientèle



Frederic Willème
Inspecteur et
animalier



François Houle
Maintenance et
animalier



Shéronna Lavoie
Technicienne en
santé animale et
superviseure



**Jean-François
Marcheterre**
Inspecteur,
technicien en
santé animale et
animalier

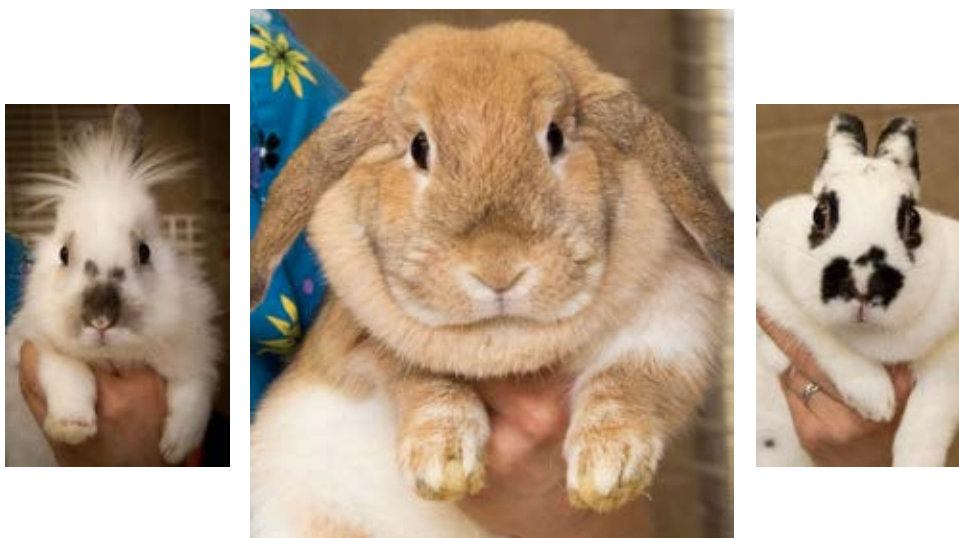
Objectifs

La SPA a comme objectif principal de « devenir une référence dans le domaine animal ». Un objectif ambitieux, mais réalisable.

À cela se greffe des sous-objectifs pour favoriser la concrétisation de cet objectif principal, dont :

- ✿ Améliorer le service à la clientèle ;
- ✿ Être rigoureux dans l'application des protocoles d'hygiène ;
- ✿ Minimiser les maladies (surtout la propagation) dans le refuge et chez les animaux placés à l'adoption ;
- ✿ Prodiger une formation continue aux employés sur les volets essentiels nécessaires au sein du refuge ;
- ✿ Continuer à procéder à la stérilisation et au micropuçage des chiens et chats placés à l'adoption ;
- ✿ Améliorer les infrastructures ;
- ✿ Augmenter la notoriété.

En 2017, la majorité de ces éléments ont été touchés à des degrés divers, et certains sont relevés dans les pages qui suivent. Soulignons que « devenir une référence » peut se concrétiser au moyen d'alliances avec d'autres organisations de la région.



Les facteurs et implications externes

Le contexte réglementaire

La SPA, dans son propre fonctionnement, est assujettie à un encadrement légal similaire à toute organisation. De façon plus spécifique, elle doit respecter une panoplie de normes (sanitaires, vétérinaires, environnementales et autres) pour les animaux qu'elle accueille dans son refuge, ainsi que pour la santé et la sécurité de ses employés et des visiteurs.

- ✿ Au niveau fédéral, le code criminel régit la cruauté animale. Toute personne qui pose un geste faisant souffrir un animal, voire le tuant, peut être accusée en vertu du code criminel, articles 444 – 446. L'intention criminelle doit ici être prouvée.
- ✿ Au niveau provincial, la Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q. chapitre P-42), encadre notamment la santé, l'identification (des animaux, des aliments et des médicaments vétérinaires), ainsi que la sécurité et le bien-être des animaux. La surveillance de l'application de parties de cette loi est assurée par des personnes et organismes désignés par le MAPAQ (Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec). Veuillez noter que la Loi sur la protection sanitaire des animaux est remplacée par le chapitre B-3.1 du code civil du Québec depuis le 4 décembre 2015.
- ✿ D'autres lois provinciales encadrent la SPA, notamment la santé et sécurité au travail (CNESST).
- ✿ Au niveau municipal, notons par exemple la sécurité au niveau des incendies.

La SPA fait l'objet d'inspections continues pour la santé et sécurité au travail et par le MAPAQ. Tout élément de recommandations a fait l'objet de correctifs.

Le MAPAQ (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation)

La SPA de Québec est impliquée de plusieurs façons avec le MAPAQ.

- ✿ En premier lieu, ses installations doivent être conformes à la réglementation existante. Elle est ainsi elle-même sujette à des inspections occasionnelles par des inspecteurs du MAPAQ.
- ✿ La SPA a de ses employés qui sont accrédités par le MAPAQ pour faire appliquer un volet de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (P-42), spécifiquement de la SECTION IV.1.1 - de la sécurité et du bien-être des animaux (remplacée par le chapitre B-3.1 du code civil du Québec depuis le 4 décembre 2015). Ses inspecteurs peuvent donc procéder à des inspections (chiens et chats) en regard de l'entente existante. L'implication se poursuit pour bonifier tout l'encadrement législatif du bien-être animal.

L'Association Québécoise des SPA et SPCA (AQSS)



L'Association québécoise des SPA et des SPCA (AQSS) regroupe des organisations indépendantes qui ont en commun de posséder une très grande expertise terrain dans le domaine de la protection, du contrôle et du bien-être animal. Créée en mars 2012, l'AQSS contribue à l'amélioration du bien-être animal par le soutien actif de ses membres et la promotion de leurs intérêts. La présidence 2017 de l'Association était occupée par le directeur de la SPA de Québec, et ce, jusqu'en octobre.

Les membres

-  SPCA de l'Outaouais
-  SPCA de Rouyn-Noranda
-  SPCA de Montréal
-  SPCA de Laurentides-Labelle
-  SPA de l'Estrie
-  SPA de la Mauricie
-  SPA d'Arthabaska
-  SPA de Québec
-  SPCA de Saguenay
-  SPCA de Charlevoix
-  SPCA de la Côte-Nord

La force du nombre

-  Plus de 2,2 M de population desservie.
-  Présents dans plus de 135 villes, municipalités et villages, dont 6 des 10 villes les plus peuplées du Québec, incluant Montréal et Québec.
-  Plus de 52 000 animaux recueillis chaque année.
-  En contact quotidien avec la population.
-  Un immense bassin de membres, sympathisants, bénévoles, donateurs, etc.
-  Plus de 262 000 adeptes Facebook.

L'AQSS s'implique activement dans des dossiers avec le MAPAQ, l'Ordre des Médecins Vétérinaires du Québec (OMVQ) et toutes autres organisations œuvrant dans le domaine animal.

Différents projets sont sur la table. D'autres organisations pourront joindre l'AQSS au fil de son développement.

La CFHS (*Canadian Federation of Humane Societies*)

La CFHS est un organisme visant à regrouper différents organismes voués au bien-être animal au Canada. On y retrouve des SPCA/SPA sur tout le territoire canadien.

Cet organisme cherche à regrouper les forces afin d'avoir un plus grand impact sur les paliers gouvernementaux pour toute question animale, que ce soit au sujet de législations ou encore de financement. La CFHS a l'ambition de devenir la porte-parole du monde animal au pays.

L'Ordre des Médecins Vétérinaires du Québec (OMVQ)

Puisque nous prodiguons certains soins médicaux à nos pensionnaires, nous sommes sujets à des inspections par l'OMVQ. Qu'il s'agisse d'un simple vermifuge ou d'une chirurgie (stérilisation), les normes minimales et les règlements vétérinaires doivent être respectés. La dernière inspection complète du refuge remonte à 2014, mais des suivis particuliers sont effectués de façon continue.

Notons que l'OMVQ fait preuve d'une belle ouverture, en regard des normes, afin de voir comment s'adapter aux refuges qui vivent des réalités bien différentes de celles des cliniques vétérinaires. En 2013, l'OMVQ a émis des normes de pratiques pour des *Cliniques vétérinaires de stérilisations ciblées*. En 2014, la SPA de Québec a évalué qu'elle pouvait se qualifier pour être une telle clinique afin d'aider, toujours dans la mesure de ses ressources, d'autres refuges qui ne disposent pas des installations appropriées.

La SPA a obtenu son permis de clinique vétérinaire de stérilisation ciblée en 2015.



Opérations – Bien-être animal

Infrastructures

En 2016, beaucoup de rénovations avaient été effectuées au sein du refuge. Cependant, il reste une grande partie à faire ; celle arrière, non accessible à la clientèle, où se retrouvent les chiens en observation avant d'être placés à l'adoption. La SPA doit amasser des sommes importantes pour concrétiser ce projet de rénovation.

La salle de stérilisation

La salle de stérilisation est devenue encore plus active en 2017 puisque la SPA a ouvert une clinique de stérilisation ciblée qui a permis la stérilisation de 92 chats dont les propriétaires ont une situation financière précaire, et ce, incluant les chats stérilisés pour d'autres refuges.

La priorité est demeurée la stérilisation, mais si un pensionnaire a besoin d'autres soins et que la SPA possède le matériel nécessaire pour procéder, elle le fera. Il peut s'agir d'un détartrage, voire d'une amputation. Cependant, si la SPA n'a pas le matériel requis, elle peut considérer faire appel à une clinique vétérinaire externe.

Pour la première fois cette année, tous les chiens et tous les chats du refuge ont été stérilisés et micropucés, sauf si une condition médicale particulière l'empêchait.



Cliniques de micropuçage

La SPA encourage l'identification permanente des animaux afin de pouvoir en retracer le propriétaire rapidement. Elle utilise l'implantation de la micropuce pour le faire. Depuis 2016, en plus d'implanter la micropuce à tous les chats et les chiens qu'elle place à l'adoption, elle a-tenu des cliniques de micropuçage une fois par mois au cours de l'année 2017. Elle a pu ainsi, en plus des chiens et chats adoptés, faire l'implantation d'une micropuce à 244 animaux du public.

La micropuce est une pièce électronique de la taille d'un grain de riz. Elle est stérile et insérée sous la peau au moyen d'une seringue adaptée. Elle peut être lue à l'aide d'un scanner qui en donne le numéro. Le numéro est inscrit sur une base de données accessible sur Internet. C'est efficace! À la fin de 2015, la SPA a ainsi identifié un chien qu'un citoyen de France avait perdu, depuis 2 ans, lors d'un séjour au Québec. Même scénario en octobre 2016 : Mademoiselle, une chatte, a pu être retournée à sa famille en Ontario. Mademoiselle avait été perdue lorsque sa famille avait fait une escale sur la Côte-de-Beaupré en août et c'est en octobre qu'un citoyen l'a trouvée errante. Dès son entrée à la SPA, le lien a pu être fait et elle a retrouvé sa famille.

Opérations

Le nombre d'adoptions pour 2017 est grimpé à 1 898, soit une belle augmentation de 4,7% par rapport à 2016.

Avec la fin de l'entente avec la ville de Québec, il y a eu une grande diminution du nombre d'entrées d'animaux au refuge. De ce fait, il arrive que le refuge soit pratiquement vide.

Étant donné sa capacité d'hébergement importante et le fait que la SPA de Québec soit située dans un grand bassin de population, plusieurs autres SPA/SPCA y transfèrent des animaux qu'elles ne peuvent replacer chez elles, faute de place. Cela contribue à faire adopter une plus grande quantité d'animaux à Québec et aussi à diminuer le nombre d'euthanasies de chiens et chats au niveau provincial. À cet effet, la SPA de Québec a accueilli 685 animaux en 2017. En 2016, ce sont 588 animaux qui avaient été accueillis, c'est donc 16,5% de plus!

L'organisme ***PNPC Animal Rescue ~ Les ailes canadiennes du sauvetage*** (organisation de transports par avion) a encore aidé, en 2017, pour les transports d'animaux plus éloignés.

De plus, une entente a débutée en août 2017 avec l'entreprise ***Elliott & Lily***. La mission d'Elliott & Lily est de réinventer l'expérience client des centres d'adoption et boutiques pour chiens et chats, en proposant des produits et services respectant des valeurs fondamentales de santé, d'éthique et de qualité. Imprégné d'une conscience sociale et environnementale, le concept est basé sur un amour inconditionnel des animaux et vise l'excellence du service à la clientèle, priorisant toujours le bien-être de nos plus loyaux compagnons.



La SPA de Québec était donc le partenaire idéal. Le but de cette entente est d'augmenter le nombre d'adoptions en améliorant l'image de la SPA. Cette entente devrait être encore plus bénéfique si la SPA obtient le contrat avec la ville de Québec, car en augmentant le nombre d'entrées d'animaux au refuge, on doit augmenter de toutes sortes de façons le nombre des adoptions.

Elliott & Lily

espace chien et chat

Statistiques

Les tableaux suivants donnent plus de détails sur les types d'entrées et de sorties des animaux au courant de l'année 2017.

Beaucoup d'euthanasies sont faites à la demande des propriétaires. Les euthanasies décidées par la SPA sont faites lors de la détection de problèmes de santé graves ou difficiles à traiter ou à cause de problèmes de comportements (agressivité dirigée vers l'humain la plupart du temps).



Note: La différence entre le total des entrées et le total des sorties s'explique par le fait que des animaux sont encore au refuge ou en familles d'accueil, ou alors parce que la disposition se fait pour des animaux entrées d'une année antérieure, un mois antérieur ou postérieur.

Statistiques 2017 (suite)

ENTRÉES de CHATS						
	Abandons	Abandons d'autres SPA - SPCA	Trouvés	Saisis	Autres services	Totaux
Abandons par les propriétaires						
Abandons sans déplacement (incluant les retours et les abandons à la porte)	797					797
Abandons avec déplacement (cueillette)	23					23
Abandons (animal décédé dès l'entrée ceux arrivant des cueillettes)	28					28
Abandons (transferts entre SPA, SPCA ou refuge)		579				579
Trouvés						
Animaux trouvés sans déplacement			207			207
Animaux trouvés avec déplacement (Urgence-jour)			299			299
Animaux trouvés avec déplacement (Urgence-nuit)			86			86
Animaux trouvés (villes sans contrat)			15			15
Saisies						
Animaux saisis selon code criminel ou loi sur le bien-être (incluant abandon art. 51)				18		18
Animaux saisis (règlements municipaux ou autre)				2		2
Autres services						
Euthanasies demandés par le propriétaire (incluant demande des autres refuges)					543	543
Euthanasies demandés par le propriétaire (avec déplacement)					22	22
Stérilisations ciblées					90	90
Implantations de micropuce					71	71
TOTAL DES ENTRÉES	848	579	607	20	726	2,780
SORTIES de CHATS						
Adoptions	599	533	251	13	0	1396
Réclamations d'animaux trouvés/abandonnés	15	1	10	2	1	29
Euthanasies requises ou décidées par la SPA	186	39	287	5	0	517
Euthanasies faites à la demande des propriétaires					561	561
Implantation de micropuce					71	71
Stérilisation ciblée					90	90
Autres dispositions (déjà décédés à l'entrée, euthanasies urgence à Daubigny, réclamés par la fourrière de villes non à contrat)	44	10	62	0	3	119
Animaux en familles d'accueil ou en attente au refuge	8	0	3	0	0	11
TOTAL DES SORTIES	852	583	613	20	726	2,794
Note: La différence entre le total des entrées et le total des sorties s'explique par le fait que des animaux sont encore au refuge ou en familles d'accueil, ou alors parce que la disposition se fait pour des animaux entrées d'une année antérieure, un mois antérieur ou postérieur.						

ENTRÉES des autres espèces						
	Abandons	Abandons d'autres SPA-SPCA	Trouvés	Saisies	Autres services	Totaux
Abandons par les propriétaires						
Abandons sans déplacement (incluant les retours et les abandons à la porte)	163					163
Abandons avec déplacement (cueillette)	0					0
Abandons (animal décédé dès l'entrée ceux arrivant des cueillettes)	7					7
Abandons (transferts entre SPA, SPCA ou refuge)		20				20
Trouvés						
Animaux trouvés sans déplacement			6			6
Animaux trouvés avec déplacement (Urgence-jour)			3			3
Animaux trouvés avec déplacement (Urgence-nuit)			1			1
Animaux trouvés (villes sans contrat incluant ceux trouvés à la porte donc dans Québec)			10			10
Saisies						
Animaux saisis selon code criminel ou Loi sur le bien-être (incluant abandon art. 51)				2		2
Animaux saisis (règlements municipaux ou autre)				3		3
Autres services						
Euthanasies demandés par le propriétaire (incluant demande des autres refuge)					42	42
Euthanasies demandés par le propriétaire (avec déplacement)					0	0
Stérilisations ciblées					0	0
Implantation de micropuce					0	0
Petite faune					12	12
TOTAL DES ENTRÉES	170	20	20	5	54	269
SORTIES des autres espèces						
Adoptions	150	18	9	1	0	178
Réclamations d'animaux trouvés/abandonnés	0	0	0	3	0	3
Euthanasies requises ou décidées par la SPA	19	1	13	0	0	33
Euthanasies faites à la demande des propriétaires					42	42
Implantation de micropuce					0	0
Remis en liberté (relocalisé)					3	3
Autres dispositions (déjà décédés à l'entrée, euthanasies urgence à Daubigny, réclamés par la fourrière de villes non à contrat)	9	0	5	1	0	15
Animaux en famille d'accueil ou en attente au refuge	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES SORTIES	178	19	27	5	45	274
Note: La différence entre le total des entrées et le total des sorties s'explique par le fait que des animaux sont encore au refuge ou en famille d'accueil, ou alors parce que la disposition se fait pour des animaux entrées d'une année antérieure, un mois antérieur ou postérieur.						

Le nombre d'animaux trouvés qui sont ensuite réclamés par leurs propriétaires peut s'améliorer. S'il est fort bien dans le cas des chiens, il demeure très faible dans le cas des chats. Quelques hypothèses ou questions peuvent être avancées :

- ✿ Dans la région de Québec, les règlements municipaux obligent les propriétaires de chiens à enregistrer leur animal. L'enregistrement facilite le retraçage du propriétaire d'un chien égaré. Mais, les règlements ne visent pas les chats. Par ailleurs, l'identification permanente (comme avec une micropuce) n'est pas requise, ce qui ne favorise pas de retracer des propriétaires.
- ✿ Plusieurs propriétaires de chats laissent leur animal libre à l'extérieur et s'inquiètent parfois un peu tard s'ils ne sont pas de retour à la maison.

La SPA souhaiterait des réglementations municipales qui encadreraient plus adéquatement les propriétaires d'animaux et les rendraient davantage responsables. Si le gouvernement provincial a réussi à changer le statut d'un animal afin qu'il ne soit plus considéré comme un simple bien meuble, il demeure que les réglementations municipales de la région de Québec doivent être revues.

Un souhait de la SPA est de convaincre les municipalités de légiférer à l'égard des chats dans le contexte où ces derniers représentent près de 70% de la population traitée dans les refuges. L'appui de la population aiderait la SPA pour y parvenir. Notons par ailleurs que certains organismes avancent que l'enregistrement obligatoire des chats constitue un des moyens de responsabiliser les propriétaires³ avec comme impact le contrôle de la surpopulation.

Ententes avec les municipalités

Pour une question d'image, il est primordial de desservir la population. La SPA de Québec avait pris la décision de ne pas soumissionner sur le contrat de la ville de Québec en 2015. Pourtant, après 3 ans, elle arrive au constat suivant :

- ✿ Les contrats des villes importantes assurent des revenus stables permettant une capacité d'emprunt essentielle pour poursuivre des projets.
- ✿ Ces revenus stables permettant d'investir dans la mission de la SPA. Sans ces revenus, la stérilisation, l'implantation de micropuces, les traitements plus poussés et dispendieux pour des animaux malades, les projets de CSR (capture-stérilisation-relâche) et la survie elle-même de la SPA sont menacés.
- ✿ Ces contrats permettent de sauver plus d'animaux et de générer aussi plus de revenus qui serviront entre autres à leurs soins. La SPA a constaté qu'il y a eu moins d'adoptions sans la ville de Québec (2 271 avec la ville, versus 1 898 en 2017), moins de vente d'articles, moins de réclamations d'animaux perdus (900 avec la ville versus 135 en 2017), etc.
- ✿ Récupérer le contrat avec la ville de Québec permettrait de redonner un service aux citoyens de Québec. Le fait de ne pas diriger les clients vers d'autres organismes, de pouvoir les aider quand ils déclarent avoir trouvé un animal, de pouvoir les aider à chercher leur

³

<http://www.calgary.ca/CSPS/ABS/Pages/Animal-Services/Responsible-pet-ownership-bylaw.aspx>

animal perdu est bon pour l'image du refuge. Pourquoi faire des dons à un organisme qui ne peut aider au jour le jour? Ne pas offrir le service aux citoyens dans la ville où la SPA œuvre, c'est comme décider d'ouvrir un dépanneur et d'interdire aux gens du secteur d'y aller. Pour survivre, la SPA doit desservir la ville dans laquelle elle est installée.

- ✿ Cette entente permet d'offrir des heures d'ouverture plus larges, puisque le personnel serait suffisant pour le faire.
- ✿ Le contrat permettrait aussi de conserver une expertise. Il devient difficile d'offrir des services d'urgence, avec une petite équipe. La SPA ne peut demander des prix exorbitants sous prétexte qu'elle n'a pas assez de clients pour offrir un service efficace au prix du marché.

La SPA n'a pas soumissionné sur le contrat de la ville de St-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2017. Elle a donc perdu les revenus d'une entente importante, puisque la ville demandait d'appliquer la réglementation municipale. La SPA pensait que le fait d'appliquer la réglementation municipale ferait en sorte de diminuer les entrées de dons. Force est de constater que depuis la perte de la ville de Québec, les dons n'ont pas significativement augmentés.



Partenariats

Pour mieux atteindre les objectifs qu'elle poursuit, la SPA de Québec crée des liens de confiance avec divers partenaires. Afin d'augmenter sa notoriété et les adoptions, mais aussi de réduire ses frais, toujours dans le respect de sa mission, la SPA se montre ouverte, voire fait des démarches afin d'établir de nouveaux partenariats.

 **First Choice** (Distribution D.E.M.) : la compagnie *First Choice*, a offert des crédits substantiels pour la nourriture requise pour nourrir les animaux du refuge. De façon précise, plus la SPA réussit à vendre de la nourriture aux adoptants, plus cela lui donne des crédits. Une économie d'importance pour le refuge, mais surtout une nourriture de qualité constante pour tous. Nous encourageons nos employés à la vente des produits *First Choice* lors d'adoptions.



 **Létourn** : soutien la SPA dans plusieurs de ses activités.



 Le **Centre sportif canin / Les 4 pattes en folie** offre toujours des rabais aux gens ayant adoptés des chiens à la SPA et qui veulent l'éduquer pour éviter les mauvais comportements pouvant mener à l'abandon. Le Centre sportif canin nous est d'une aide précieuse pour l'évaluation du comportement de chiens ayant mordus ou réputés agressifs et pour fournir des recommandations.



 **Familles d'accueil** : nous recevons parfois des animaux trop jeunes pour être mis à l'adoption, ou qui doivent être en famille temporaire pour des raisons diverses : maigreur extrême, femelles gestantes, blessures, voire des travaux à la SPA. Sans l'apport des personnes qui acceptent de servir de foyer d'accueil pour ces chats ou chiens, il serait presque impossible de les remettre sur pattes et pouvoir les faire adopter. La SPA de Québec recherche constamment de nouvelles familles d'accueil afin de maximiser sa capacité d'adoption.

Pour de l'information additionnelle sur les familles d'accueil ou pour vous inscrire → [Devenir famille d'accueil](#) ou le 418 527-9104 pendant les heures d'ouverture.

 **Des hôpitaux/cliniques vétérinaires** aident la SPA dans différentes situations. Mentionnons :

- l'hôpital vétérinaire Daubigny qui continue de nous aider lors de situations d'urgence en dehors de nos heures d'ouverture ;
- le réseau GlobalVet.



La réglementation

La SPA de Québec voit à l'application des lois et règlements à deux niveaux :

- ✿ Fédéral : il s'agit du code criminel, spécifiquement ce qui a trait à la cruauté envers les animaux. L'application en est ardue, car il faut prouver l'intention criminelle. La SPA ne reçoit aucune aide financière pour assurer l'application de cette loi. Cette tâche est assurée exclusivement par les dons reçus, et nous en manquons déjà pour nos opérations de base. Soulignons qu'il y a des efforts continus qui sont faits par les organismes de protection des animaux pour faire modifier le code criminel pour ce qui touche les animaux. Notons que malgré les contraintes financières, les plaintes liées au code criminel sont tout de même toutes traitées.
- ✿ Provincial : depuis le début de 2011, la SPA a une entente avec le MAPAQ afin de contribuer à l'application de la loi P-42 sur le bien-être animal. Les sommes reçues permettent d'affecter une personne environ 2 jours par semaine à cette entente. Il demeure que la résultante de la collaboration de plusieurs SPA/SPCA avec le MAPAQ est positive. On a vu encore des saisies de chiens et chats au cours des derniers mois. Le réseau des SPA/SPCA contribue au mieux pour trouver des familles à ces animaux. En 2015, le ministre responsable du MAPAQ, M. Pierre Paradis, a introduit le projet de loi 54 qui modifiait notamment le fait qu'un animal soit considéré comme un « objet ». La SPA de Québec, par le biais de l'AQSS, a participé à la commission parlementaire pour l'étude du projet de loi. En décembre 2015 le projet adopté devenait le chapitre B-3.1 - Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal, sous le code civil, et remplaçant la loi P-42.

La SPA voit son implication, dans l'application de la réglementation, comme une contribution au bien-être animal ; dans certains cas, des animaux doivent être retirés des lieux où ils sont.



Marketing, notoriété

La SPA de Québec essaie de s'impliquer avec différents organismes et événements choisis afin de se faire connaître le plus possible.

Les participations sont évidemment choisies ; la SPA ne pouvant se permettre d'être de toutes les activités. Néanmoins, afin d'augmenter sa notoriété, dans le respect de sa mission, la SPA se montre ouverte, voire fait des démarches pour considérer d'autres activités. Outre la notoriété, différents critères entrent dans la sélection : activités encadrées, respect des valeurs de la SPA, etc.

Un bilan des actions a fait ressortir que la SPA doit mettre les efforts sur l'augmentation de sa notoriété. Beaucoup de gens la confondent encore avec la SPCA de Montréal. Au mieux, certains pensent qu'elle en est une succursale. Mais c'est aussi ses rôles et ses besoins qui sont mal connus :

- ✿ être considérée comme une entité municipale ;
- ✿ ignorer qu'il est possible d'y adopter un animal ;
- ✿ et surtout, qu'elle a besoin de dons.

En conséquence, la SPA oriente ses efforts ; pour recueillir des dons, il est essentiel d'être bien connu et d'avoir une bonne notoriété. C'est une tâche de longue haleine et la croissance se fait très lentement.

Développer une culture de dons

Il est souvent évoqué que les québécois donnent moins que les canadiens anglais. On dit souvent qu'il faut savoir demander et rendre le don facile. Nous développons des mécanismes pour faciliter les dons. Une des meilleures sources de dons vue dans d'autres SPA est le don mensuel automatique ; donner par exemple 10\$ par mois, mais de façon régulière, plutôt que 120\$ une seule fois dans l'année. Nous avons publicisé cette possibilité :

- ✿ avec l'outil *Canadon* par le biais de notre site Internet. En septembre 2011, nous avions moins de 10 donateurs inscrits à cette formule. Nous sommes maintenant à plus d'une centaine.
- ✿ par prélèvements bancaires automatiques. Ceci est une nouvelle approche instaurée au début de 2013, mais dont les résultats sont mitigés.

Notons qu'avec ces formules, le refuge est en processus continu de levée de fonds. De plus, à l'automne 2017, la SPA a acquis un nouveau logiciel de gestion des donateurs, ProDon. Rapidement, il permet une gestion plus rapide et plus efficace des donateurs.

Soirée Vino & Cabot (cocktail d'automne)

La SPA a tenu la 11^e édition de son cocktail annuel en mai. L'édition 2017 s'insérait dans le nouveau processus, soit être la conclusion de la campagne de financement qui débute à l'automne. Elle était présidée par Monsieur Pierre Dolbec, président de Dolbec Intl et maire de Ste-Catherine de la Jacques-Cartier, ici accompagné de M. Daniel Giroux, président du conseil de la SPA et de M. Claude Martineau, vice-président du conseil.



Le résultat dévoilé n'est plus seulement celui du cocktail lui-même, mais de tous les efforts de la campagne de financement jusqu'à cette date.

Un gros merci aux bénévoles de la soirée!



Activité du Centre Sportif Canin

Le Centre a tenu une journée de démonstration d'agilité canine ouverte au public, avec comme but d'amasser des fonds pour des refuges dont la SPA. Lors de cette journée, la SPA a tenu une clinique de micropuçage où une vingtaine de chiens ont pu profiter de ce service.

École trilingue Vision – Lévis

Pour une troisième année consécutive, des élèves de l'école ont choisis la SPA comme bénéficiaire d'activités. En 2017, ce sont plus de 800\$ qu'ils ont récoltés pour les animaux de la SPA.



Juvénat Notre-Dame-du-Saint-Laurent



Pour une première année, les élèves du Juvénat Notre-Dame-du-Saint-Laurent, école privée mixte à St-Romuald, souhaitent faire une petite différence dans la vie des animaux en attente d'adoption. Dans le cadre de leur profil Découvertes, ils ont préparés des biscuits pour chiens et fabriqués des jouets pour chats. Ils ont eu la chance de venir les offrir aux animaux de la SPA de Québec. Ce fût une belle expérience favorisant l'implication sociale et la conscientisation à la cause pour ces jeunes.

Chocolats Favoris - Concours de Pâques

Pour une première année, la SPA a tenu, en partenariat avec Chocolats Favoris, un concours de Pâques nommé « Adopte en chocolat ». Ce concours a pour but de sensibiliser les gens à l'adoption de lapins de manière impulsive pendant les festivités pascales et d'amasser des dons pour la SPA de Québec.



La marche canine de la SPA, 3ième édition

Pour une raison hors de son contrôle, la SPA a dû annuler l'édition 2017 de sa marche canine.

Prix Solange-Hamel

Nous profitons de la Soirée Vino & Cabot pour faire l'attribution du Prix Solange-Hamel. Le prix Solange-Hamel a été instauré par la SPA dans le but de promouvoir les bonnes actions envers les animaux. Par ce prix annuel, la SPA veut souligner et féliciter ceux et celles qui ont à cœur le bien des animaux et qui le manifestent concrètement dans leur vie quotidienne. Ultimement, la SPA désire conscientiser la population aux bons traitements que les animaux sont en droit de recevoir.

La récipiendaire du Prix (édition 2016 remis en 2017 par Monsieur Pierre Dolbec, président de la campagne de financement) fut Madame Nathalie Chouinard.

Le prix consiste en la remise d'un certificat-cadeau d'une valeur de 500 \$ chez AnimOphoto. Le forfait comprend les prises de vues avec un ou deux sujets et la reproduction grand format d'une épreuve. Une commandite de Létourn.



Le prix Solange-Hamel existe depuis 2006 et, à ce jour, il y a onze récipiendaires.

Pour de l'information additionnelle sur le Prix Solange-Hamel ou pour déposer une candidature → [Prix Solange-Hamel](#) ou le communication@spadequebec.ca.



Reconnaissance Kenneth-Lachapelle

La reconnaissance Kenneth-Lachapelle a été créée en mémoire de Monsieur Lachapelle, vétérinaire qui a insufflé la notion de bénévolat engagé à la SPA en s'y impliquant lui-même pendant près de 30 ans. Instaurée en 2016, la reconnaissance vise à souligner l'apport de gens qui supportent activement, et sur une longue période, la SPA par une forme de bénévolat, par la participation à l'organisation d'activités bénéfiques, par leurs dons, etc.

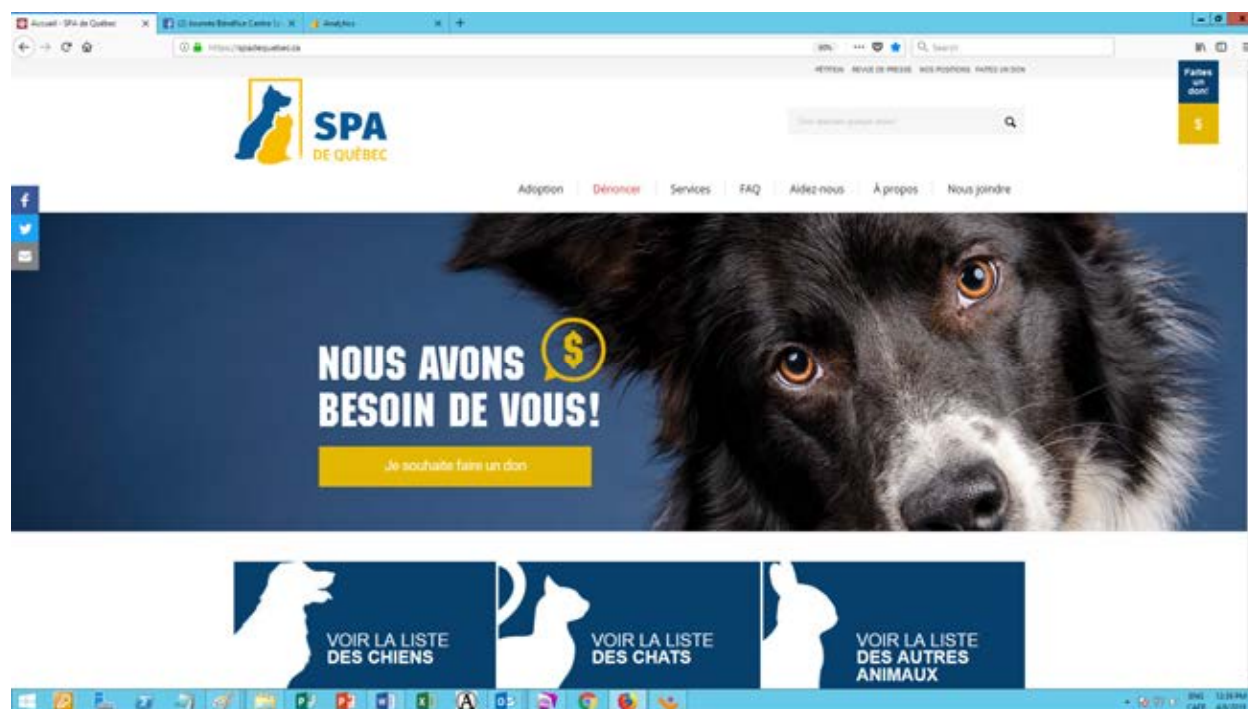
L'édition 2017 a été remise à :

- ✿ Madame Anita Damico, ambassadrice auprès de la SPA depuis 10 ans. Madame Damico a d'ailleurs été la présidente d'honneur de la première édition du cocktail bénéfice de la SPA de Québec maintenant appelé la Soirée Vino & Cabot. Elle est accompagnée de Monsieur Daniel Giroux, président du conseil d'administration.



Site Internet

Le nouveau site Internet de la SPA a été dévoilé à l'automne 2017. Il y a annuellement plus de 2 millions de pages visitées sur notre site. Devant la technologie grandissante et les demandes de nos utilisateurs, le nouveau site a des améliorations notables. Il s'adapte maintenant aux téléphones cellulaires et aux tablettes (*responsive*), son contenu est amélioré, la présentation des animaux disponibles à l'adoption est beaucoup plus conviviale et la mise à jour des fiches d'animaux est faite trois fois par jour.



Réseaux sociaux - Facebook

La SPA a sa page [Facebook](#). Les réseaux sociaux étant des incontournables, la SPA y assure donc une présence constante. Le nombre d'adhérents à la page a augmenté de façon significative, si on se rappelle qu'en 2013 il y avait 1000 membres. La SPA visait d'atteindre les 25 000 au cours de l'année 2017 et ce fut réussi, car plus de 27 000 personnes avaient adhéré à la page en décembre dernier.



Le SPA Bête de Québec

Le journal de la SPA : publié depuis novembre 2011, l'intention était d'en faire une édition trimestrielle ; ce qui a été réussi jusqu'en juillet 2017.

Le mode de publication change lentement, c'est-à-dire que la SPA ira vers un format mensuel d'infolettre numérique pour l'année 2018.

Le SPA Bête de Québec sert à joindre les donateurs et tout public intéressé à suivre l'évolution de la SPA ainsi que les informations diverses que l'on peut y retrouver.



Présence dans les médias

La SPA est souvent sollicitée pour commenter des sujets d'actualité. On peut rappeler le débat sur les chiens dangereux notamment. Depuis 2017, la SPA participe aux débats publics qui concernent les animaux domestiques. Sur son nouveau site Internet, les pages « [Nos positions](#) » et « [Revue de presse](#) » sont disponibles et mises quotidiennement à jour.

Bénévoles

Est-ce que la SPA a besoin de bénévoles ? Oui, et un très grand besoin ! Outre câliner les animaux à l'adoption ou de promener les chiens, ce sont dans le cadre des activités de financement et pour diverses tâches que des bénévoles nous sont absolument nécessaires. Les besoins financiers sont criants et nous devons mettre des efforts sur nos activités bénéfiques qui rapportent moins que des activités similaires dans d'autres SPA/SPCA. La SPA continue ses efforts pour structurer un réseau de bénévoles.

Tous les bénévoles devront se conformer au code d'éthique de la SPA, ainsi qu'aux règlements généraux en vigueur.

Membres

Le processus pour devenir membre de la SPA était lourd et restrictif. En 2011, le conseil d'administration s'est attardé à cette situation ; les règlements généraux ont été revus et encadrés par des avocats, ce qui a permis d'améliorer les règles d'admission favorisant l'accroissement des membres.

Depuis :

- ✿ Toute personne peut devenir membre associé. Le membre associé a le droit d'assister aux assemblées générales des membres, mais ne peut pas voter et n'est pas éligible comme administrateur de la corporation.
- ✿ Toute personne qui est membre associé peut devenir membre actif. Le membre actif a le droit d'assister et de voter aux assemblées des membres et il est éligible comme administrateur de la corporation. Pour accéder au statut de membre actif, le conseil d'administration peut analyser la candidature sur la base des critères qu'il peut fixer de temps à autres, et accepter ou refuser d'accorder ce statut.

Tous les membres devront se conformer au code d'éthique de la SPA, ainsi qu'aux règlements généraux en vigueur.

Aussi, la Société a revu les règles de nomination des administrateurs au conseil d'administration. Elle s'est inspirée de principes reconnus et rigoureux pour établir des critères d'éligibilité, notamment « *20 questions que doivent se poser les administrateurs d'organismes sans but lucratif pour le recrutement, le développement, et l'évaluation de membres pour le conseil d'administration* »⁴. Les membres du conseil devraient ainsi, en majorité, posséder des compétences académiques pertinentes et/ou des expertises diversifiées, et pouvant de surcroît avoir une bonne expérience en gestion financière.

Le défi demeure de trouver un incitatif aux gens pour devenir et demeurer membre de la SPA. Il n'y a actuellement que peu d'avantages exclusifs, soit de pouvoir participer à l'assemblée générale et un escompte auprès d'un fournisseur. Nous devons considérer diverses avenues pour atteindre quelques centaines de membres, voire un millier ou plus.



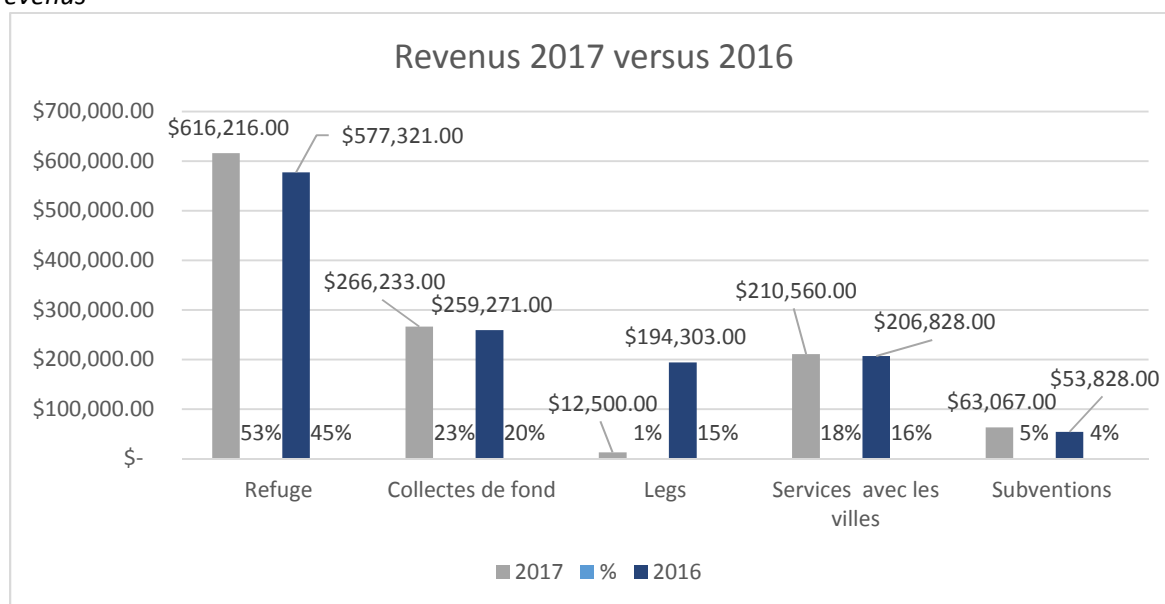
Finances

Au niveau des résultats pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2017, le déficit s'élève à 302 384\$. La grande différence se situe au niveau des legs qui étaient de 194 303\$ en 2016, contre 12 500\$ en 2017 et a une provision importante pour une réclamation reçue à la suite du départ d'un employé.

D'ailleurs, depuis la perte du contrat avec la ville de Québec, n'eut été des legs extraordinaires reçus en 2015 et 2016, la SPA aura aussi fait des déficits de cet ordre.

Résultats

Les sources de revenus



- ✿ Les revenus du refuge sont les opérations afférentes au refuge, comme les adoptions, la vente d'articles, les frais demandés pour l'abandon d'un animal, etc. Ces opérations représentent 53% des revenus en 2017 comparativement à 45% en 2016. Une hausse des revenus du refuge de 6.3% a été observée. Les dépenses attribuables à ces opérations sont néanmoins nettement supérieures. En fait, les dons contribuent à assurer le maintien des services. D'ailleurs, pour maintenir ces services, d'autres revenus doivent absolument être injectés.
- ✿ Les revenus de financement/dons ont représenté 23% des revenus. Une augmentation de 2,7% a été observée. Il y a cependant encore place à l'amélioration, puisque que d'autres SPA ou SPCA d'importance au pays tirent plus de 50%, voire jusqu'à 75%, de leurs revenus sous forme de dons. Reste à savoir si, à Québec, la population est prête à donner davantage. Présentement, les dons sont impératifs à la pérennité de la Société, tout comme d'autres sources de revenus qui seraient plus stables.

Les legs ont constitué 1% des revenus. La SPA avait reçu des legs très importants au cours des 2 dernières années. Mais considérant leur caractère imprévisible, il demeure essentiel de tabler sur d'autres volets comme le financement et les revenus des municipalités.

- ✿ Les ententes avec des villes ont constituées 18% des revenus de l'année. À chaque renouvellement des ententes avec les villes, une analyse systématique de celle-ci est réalisée sur la base de nos propres opérations et infrastructures requises, d'études réalisées qui fournissent des balises sur les services animaliers, de comparaisons avec d'autres refuges au Québec et au Canada, etc., afin de prodiguer les meilleurs soins aux animaux tout en assurant l'équilibre financier. Nous devons dégager des excédents de ces ententes pour financer la mission de la SPA et favoriser son développement.

Mais il ne s'agit pas seulement d'argent, il est primordial de desservir la population pour pouvoir demander son appui. (Voir Entente avec les municipalités dans la section opérations.)

Les dépenses d'exploitation

- ✿ Les charges d'exploitation représentent 63,4% des dépenses et se chiffrent à 934 161\$. Les salaires et charges sociales ont constitué 68,3% du total des dépenses d'exploitation, soit les dépenses les plus importantes, mais équivalents à d'autres refuges québécois où la moyenne est de 70%. La SPA retient les services de personnel qualifié pour prodiguer les soins aux animaux, dont un vétérinaire à temps plein. Une analyse d'équité salariale a eu lieu en 2015 et la SPA suit le marché afin de conserver un niveau salarial compétitif visant la rétention de personnel qualifié.

Les dépenses d'administration, de financement et les amortissements

- ✿ 24,6% des dépenses totales vont pour l'administration, 7,6 % pour les collectes de fond et 4,4% en amortissement des immobilisations corporelles qui visent principalement le matériel et les véhicules. Le bâtiment en lui-même a une valeur comptable nulle ; ce sont les améliorations apportées qui sont amorties.

Les gouverneurs/gouverneures

Les gouverneurs/gouverneures (titre honorifique) sont des personnes parmi les nombreuses auxquelles la SPA doit beaucoup. Ces personnes se sont notamment impliquées dans des activités d'importance visant à lever des fonds pour la SPA.



Anita Damico

- ✎ Présidente d'honneur du cocktail bénéfice 2007
- ✎ Membre du comité d'organisation et de promotion de toutes les éditions subséquentes du cocktail bénéfice



Josée Turmel – Animatrice radio

- ✎ Présidente d'honneur du cocktail bénéfice 2009



Carlo Alberton – Chroniqueur radio/télé

- ✎ Animateur lors de l'édition 2009 du cocktail bénéfice
- ✎ Membre du comité d'organisation de l'édition 2010 du cocktail bénéfice
- ✎ Président d'honneur du cocktail bénéfice 2010



Denis Blanchette – Homme politique

- ✎ Président d'honneur du cocktail bénéfice 2012



Roby Moreault – Animateur radio

- ✎ Animateur lors du spectacle du 27 avril 2012 par la Boîte à musiciens au profit de la SPA
- ✎ Animateur au spectacle d'humour du 2 décembre 2012
- ✎ Chroniques radio pour la SPA



Pierre Dolbec – Président, Dolbec International

- ✎ Président d'honneur des éditions 2013 à 2017 du cocktail bénéfice.